

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom HARANT Emilienne
Adresse mail e.harant@cheil.com

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale CHEIL FRANCE
Siren 508344157
Code NAF 73.11Z - Activités des agences de publicité
Adresse 1 RUE FRUCTIDOR 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 107

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 1.66
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus 38

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 14.87
Résultat final en nombre équivalent de salariés 6.70
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 15
Nombre de points obtenus 15

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	3
Sexe des salariés sur-représentés	hommes
Nombre de points obtenus	5

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	73
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	73
Mesures de corrections prévues	mesures mises en œuvre

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	01/03/2023
Site Internet de publication	-
Modalités de communication auprès des salariés	Tableau d'affichage obligatoire

Objectifs de progression et mesures de correction

Objectif Indicateur écart de rémunération

Nous planifions une harmonisation des salaires dès 1er Mars 2023

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

Nous planifions une harmonisation des salaires dès 1er Mars 2023

Objectif Indicateur retour de congé maternité

-

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

Nous planifions une harmonisation des salaires dès 1er Mars 2023

Date de publication des objectifs de progression

14/04/2023

Date de publication des mesures de correction

31/05/2023

Modalités de communication auprès des salariés

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Liberté
Égalité
Fraternité
Suite à la communication de notre plan d'augmentation de salaire nous
allons recalculer notre index